



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gynécologues

Question écrite n° 32661

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de la filière de gynécologie médicale. Les gynécologues médicaux suivent les femmes tout au long de leur vie, de la puberté au 4e âge, réalisent un travail formidable de prévention et de dépistage de MST et de cancers et accompagnent la vie sexuelle des Françaises (questions diverses, contraception, infertilité...). Les gynécologues médicaux sont donc essentiels pour la bonne santé des femmes, en assurant une prise en charge médicale, efficace et personnalisée. Ils assurent un travail que les généralistes ne peuvent pas faire (manque de temps et de connaissance). Leurs effectifs sont cependant en baisse, et dans de plus en plus d'endroits les listes d'attente pour voir un gynécologue peuvent atteindre plusieurs mois. De plus, les moyens de développement de la gynécologie médicale diminuent (seulement 20 internes par an au lieu de 60, aucune nomination universitaire en 2007 et 2008). Il est donc fondamental de trouver une solution pour assurer aux femmes vivant en France un bon accès aux soins gynécologiques. Dans ces conditions, il lui serait agréable de savoir ce qu'elle prévoit pour développer une gynécologie médicale de qualité.

Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le *numerus clausus* des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32661

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8755

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1137